

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la mise à jour de l'Agenda 21 par l'adoption d'une Stratégie de durabilité à l'horizon 2030, une procédure d'évaluation de la durabilité des projets et le remplacement de l'appellation Agenda 21 par « Yverdon-les-Bains Durable »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage pour la durabilité depuis de nombreuses années. En 2001, elle s'est dotée d'un programme de développement durable appelé « Agenda 21 ». Dans une perspective d'amélioration continue ainsi que pour répondre aux contextes international et national, la Ville a mis à jour son « Agenda 21 » en se dotant d'une Stratégie de durabilité à l'horizon 2030. Parmi les mesures déjà prises dans la stratégie figure la révision de la procédure d'évaluation des projets sous l'angle de la durabilité, plus connu sous le nom de Boussole 21. Pour marquer cette nouvelle impulsion, l'appellation « Agenda 21 » est remplacée par « Yverdon-les-Bains Durable ».

Stratégie de durabilité à l'horizon 2030

Yverdon-les-Bains a été une des premières villes à mettre en place l'agenda 21 au tout début des années 2000, et aujourd'hui elle est l'une des premières villes à mettre en place un Agenda 2030 sous la forme d'une Stratégie de durabilité (ci-après appelée « Stratégie 2030 »). Afin de prendre en compte les attentes de la population et des acteurs et actrices intéressé.e.s, une démarche participative intitulée « votre ville, vos idées » a été menée au sein de la population, des partenaires et des services. La Stratégie 2030 s'est inspirée de celle de la Confédération et a bénéficié des apports de l'association Coord21 (association des Agenda 21 de Romandie et du Tessin).

La Stratégie 2030 adoptée par la Municipalité se veut un cadre de référence commun pour les actions menées par l'administration. Non-contraignante, la nouvelle stratégie est une politique transversale, car tous les services ont leur responsabilité pour faire avancer la durabilité. Elle démontre l'engagement de la Ville pour garantir une bonne qualité de vie à ses habitants.

La Stratégie 2030 propose 8 thématiques dont les objectifs sont interdépendants : développement urbain, infrastructure et mobilité ; ressources naturelles ; énergie et climat ; consommation et production ; système économique et financier ; éducation et innovation ; cohésion sociale et égalité des chances ; santé, sport et culture. Chaque thématique propose des objectifs généraux et des axes d'actions plus concrets, alimentés par la démarche participative. Certains sont déjà en cours de réalisation, voire réalisés.

L'exemplarité de la Ville se pose en préambule (thématique 0), car en tant que moteur, la Ville d'Yverdon-les-Bains se doit d'orienter son fonctionnement vers plus de durabilité et encourager les acteurs-actrices du territoire à s'engager sur la même voie.

La Stratégie 2030 est disponible en téléchargement sur le site internet www.ylb.ch/durable. Une version papier peut être obtenue auprès d'Yverdon-les-Bains Durable.

Remplacement du nom « Agenda 21 » par « Yverdon-les-Bains Durable »

Le terme Agenda 21 a été créé en 1992 lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de sommet de Rio. Bien qu'utilisé par quelques villes en Suisse romande, il n'est pas très répandu et reste difficile à comprendre pour le grand public.

Pour marquer le nouvel élan dans lequel s'inscrit la Stratégie 2030, la Municipalité a décidé de remplacer l'appellation Agenda 21 par Yverdon-les-Bains Durable. La déléguée à l'Agenda 21 devient ainsi la déléguée à la durabilité. Ces termes sont adaptés à la nouvelle temporalité et faciles à comprendre par le public.

Procédure d'évaluation de la durabilité des projets

Le processus participatif mené au sein de l'administration communale pour le développement de la Stratégie 2030 a montré la nécessité de mieux prendre en compte la durabilité dans les activités et projets communaux. Il est donc indispensable de proposer aux services de l'administration des outils d'évaluation des projets, à l'instar de Boussole 21.

L'outil d'évaluation « Boussole 21 », qui a été utilisé pendant plusieurs années, est réactivé dès maintenant pour deux ans. Durant cette période, une dizaine de projets seront évalués chaque année, en veillant à ce que leur nature soit représentative des projets conduits par l'administration. La Boussole 21 est un outil qui permet d'évaluer les projets dans les trois dimensions du développement durable (économie, environnement et société). Il permet d'identifier les risques et les potentiels d'amélioration du projet en matière de durabilité et favorise la transversalité.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



La secrétaire adjointe :



A. Rizzoli